

A la fin de l'inscription de 1378 (fig. 55), on lit l'indication, suivante :

„Gravé de nouveau en un jour du dixième mois de la onzième année *hong-wou* (1378)“.

A la fin de l'inscription du *Tchong yo miao* (fig. 56), on lit :

„Ce tableau, *Kouo Ts'eu-p'ou* l'avait emporté avec lui et voyaga pendant vingt ans en l'ayant dans un sac. Il le prit pour me le montrer et je l'ai gravé dans le pavillon *Tchao-yin*. Notice écrite par *Tch'en Wen-tchou*, l'homme des cinq Pics. — La pierre a été gravée par *Souen Ping-yang*, sous-préfet de *Teng-fong hien*.“

A la fin de l'inscription du *Tong yo miao* (fig. 57), on lit :

„Erigé en un jour faste du premier mois du printemps en l'année *kia-yin* (1614) de la période *wan-li*.“

Enfin l'inscription de 1682 se termine par la notice suivante :

„Je me rappelle que, à l'âge où je rassemblais mes cheveux en forme de cornes <sup>1)</sup>, j'eus la bonne fortune de voir ce tableau; mon cœur fut secrètement ému de cette merveille. Cependant, les dessins que j'en avais vus étaient tous faits à l'encre rouge et noire et il était à craindre que des erreurs ne vinssent inmanquablement à se produire quand on le transmettrait à la postérité. Maintenant, étant allé à *Nan-ngan* <sup>2)</sup>, je vis dans la résidence du juge provincial ce tableau gravé sur pierre; promptement j'en fis un estampage et je le gravai (sur pierre) dans le collège des lettrés de *Si-ngan* afin de le mettre à la disposition commune de tous ceux qui, venus des quatre points cardinaux, aiment les choses antiques. C'était alors la vingt-et-unième année (1682 p.C.) de *K'ang-hi*, marquée des signes *jen-siu*, en un jour propice de la première décade du premier mois d'hiver.

1) C. à d.: Quand j'étais enfant.

2) Préfecture de la province de *Kiang-si*.